

DOCUMENT D'INFORMATION REGLEMENTAIRE SYNTHETIQUE



La Compagnie des Sens

Forme juridique : Société par Actions Simplifiée (SAS) enregistrée sous le N° 79902051600032

ayant son siège social au 118 rue Challemel Lacour 69007 Lyon

représentée par Monsieur Théophile Brunet de la Charie, son président

Les investisseurs sont informés que la présente offre de titres financiers ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers.

L'Émetteur est responsable du caractère complet, exact et équilibré des informations fournies. Le Conseiller en Investissements Participatifs contrôle la cohérence, la clarté, et le caractère équilibré de ces informations.

A/ PRESENTATION DE L'EMETTEUR :

I - Activité de l'émetteur et le projet

I.1 – La Compagnie des Sens (SAS)

La société par actions simplifiée La Compagnie des Sens a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

- ❖ Le commerce d'huiles essentielles
- ❖ La production d'huiles essentielles
- ❖ Le commerce de produits bien-être, santé naturelle et beauté
- ❖ Le commerce d'accessoires bien-être, santé naturelle et beauté

La Compagnie des Sens, immatriculée le 12/12/2013, est dirigée par Monsieur Théophile Brunet de la Charie en qualité de président.

À ce jour, une quarantaine de salariés y travaillent. Le siège social est situé à Lyon (69).

I.2 – La Compagnie des Sens, au service de l'Homme et de la Nature

I.2.1 – La genèse

La Compagnie des Sens a débuté son activité il y a 8 ans, suite de la découverte de la puissance des huiles essentielles par son fondateur, Théophile Brunet de la Charrie **après un séjour humanitaire à Madagascar**. Cette découverte de l'efficacité des produits naturels fait depuis partie intégrante de l'ADN de l'entreprise. Avant tout, les plantes sont bonnes pour nous parce qu'elles sont incroyablement efficaces !

Cette vérité ne faisait aucun doute pour nos anciens, mais l'avènement des molécules de synthèse et des produits complexes à base de multiples ingrédients ont pu nous le faire oublier : **le monde végétal regorge de plantes aux propriétés étonnantes, qu'elles soient thérapeutiques, nutritives ou cosmétiques.**

Théophile Brunet de la Charrie fut longtemps un grand sceptique mais fut interpellé un jour par l'effet rapide et flagrant d'une huile essentielle de *Ravintsara* pour stopper une infection. Depuis, il va de surprise en surprise, réalisant que son scepticisme n'était finalement que de l'ignorance.

Les plantes apportent un merveilleux complément à la médecine et à la cosmétique moderne. Elles ne peuvent pas tout, mais elles font des choses que les produits synthétiques ne parviendront jamais à faire, tant la complexité d'un produit naturel dépasse ce que l'Homme peut produire en laboratoire.

De nombreux problèmes de santé trouvent des solutions magnifiques dans les plantes, et ces solutions doivent être mieux connues.

I.2.2 – Présentation

« Vous permettre de découvrir le bien que les plantes peuvent vous faire »

Nous grandir tous dans l'intelligence du naturel

Utiliser les plantes au quotidien, c'est rentrer dans une complexité qui nous dépasse. Chacun pourra l'admettre, tout ce que l'on sait du naturel, c'est qu'on ne sait rien. Rentrer dans cet univers, c'est affronter deux complexités sans limites : la diversité exponentielle du monde végétal, et la complexité intrinsèque de chaque extrait naturel.

Il est possible qu'on ressente une certaine appréhension à aborder cette complexité, et c'est pourquoi La Compagnie des Sens s'attache à la rendre accessible, tout en restant précis. Son enjeu est que chacun pénètre dans cet univers passionnant.

Selon Aristote et Platon, c'est l'intelligence qui fonde la dignité humaine. Sans débattre de cette question philosophique, ils sont convaincus que grandir en intelligence sur la nature qui nous entoure (sur ses propriétés, sur la manière de l'intégrer chacun dans notre quotidien) nous rend meilleur et plus heureux.

Un des fruits que la Compagnie des Sens veut porter, c'est que nous grandissions tous dans l'intelligence du naturel.

Le fruit de l'émerveillement, c'est la joie

Outre leur efficacité et l'intérêt intellectuel qu'elle procure, l'utilisation quotidienne des plantes favorise en chacun l'émerveillement de la nature qui nous entoure.

C'est une expérience que chacun peut faire : n'y a-t-il pas plus d'émerveillement à déposer une goutte de Menthe Poivrée sur ses tempes plutôt que d'avalier un Doliprane ? Pourquoi ? Parce que la menthe pousse au fond du jardin, parce qu'elle est belle et bonne pour beaucoup d'autres choses que ses propriétés thérapeutiques. Parce que la menthe, quand on y regarde de plus près, est réellement une plante admirable, au sens propre. Utiliser des plantes dans son quotidien, c'est un point de contact avec la Nature, qui permet de rentrer dans un processus continu d'émerveillement. Et le fruit de l'émerveillement, c'est la joie.

Un des fruits que la Compagnie des Sens veut porter, c'est notre joie.

La valorisation du producteur

Quiconque fréquente des agriculteurs au quotidien peut témoigner : ils mettent un point d'honneur à faire un travail d'excellente qualité, et sont fiers de ce qu'ils font. Malheureusement, la beauté de leur travail se voit très peu : les intermédiaires et les transformations du produit agricole initial les font totalement disparaître aux yeux des consommateurs finaux. On ne peut nier que cette déconsidération à la fois financière et morale est un des principaux facteurs de l'épidémie de suicide chez les agriculteurs occidentaux.

La Compagnie des Sens, en valorisant la plante, veut valoriser ceux qui en prennent soin, qui les connaissent par cœur, qui en font leur métier. Ils veulent travailler toujours plus en direct des producteurs, et proposer la plante brute, dénuée de tout marketing ou formulation.

C'est une démarche qui permet de se rapprocher d'eux, d'admirer le fruit de leur talent et de leur rendre cette estime dont ils ne devraient jamais manquer.

Un des fruits que la Compagnie des Sens veut porter, c'est la valorisation du producteur.

La protection des écosystèmes en valorisant les plantes qui y poussent

Cette vérité est trop méconnue : **l'utilisation et la valorisation de produits naturels, dans une immense majorité des cas, permet la protection et le développement d'écosystèmes entiers.** Dans les pays en voie de développement notamment, le fait de donner une valeur marchande importante aux fruits d'une plante induit une généralisation du comportement écologique et de préservation du biotope : qui tuerait la poule aux œufs d'or ?

A Madagascar par exemple, les vallées qui cultivent la vanille, le girofle, la cannelle ou le Ravintsara sont de véritables paradis sur terre, défendus becs et ongles par leurs habitants ! Ailleurs, la forêt est brûlée pour y pratiquer une agriculture extensive très peu rentable. En utilisant de l'huile essentielle de girofle contre votre mal de dents, vous participez à la préservation d'une plante et de tout l'écosystème qui l'entoure.

Et cet exemple n'est pas une exception, surtout lorsque vous utilisez des produits naturels bruts (avec *de facto* une exigence qualité élevée) et certifiés AB. Dans l'immense majorité des cas, **donner de la valeur aux fruits d'une plante a des impacts écologiques très positifs.**

Un des fruits que la Compagnie des Sens veut porter, c'est la protection des écosystèmes en valorisant les plantes qui y poussent.

L'Homme aime et comprend mieux la Nature, pour qu'il s'en fasse le gardien

La crise écologique que nous traversons tous prend ses racines dans un mode de vie qui nous a éloignés de la nature. C'est aussi simple que cela : nous n'aimons pas assez la nature, parce que nous ne la côtoyons plus assez. **Aimer suppose la proximité, la rencontre, l'expérience concrète de la relation.**

La Compagnie des Sens veut donc provoquer cette rencontre, en nous aidant à *découvrir tout le bien que les plantes peuvent nous faire, concrètement.* L'Homme et la nature ne sont pas des ennemis jurés, bien au contraire. Ils sont convaincus que l'émerveillement et l'attachement seront des vecteurs de changements culturels bien plus efficaces que la peur, aussi légitime soit-elle..

Un des fruits que la Compagnie des Sens veut porter, c'est que l'Homme aime et comprend mieux la Nature, pour qu'il s'en fasse le gardien.

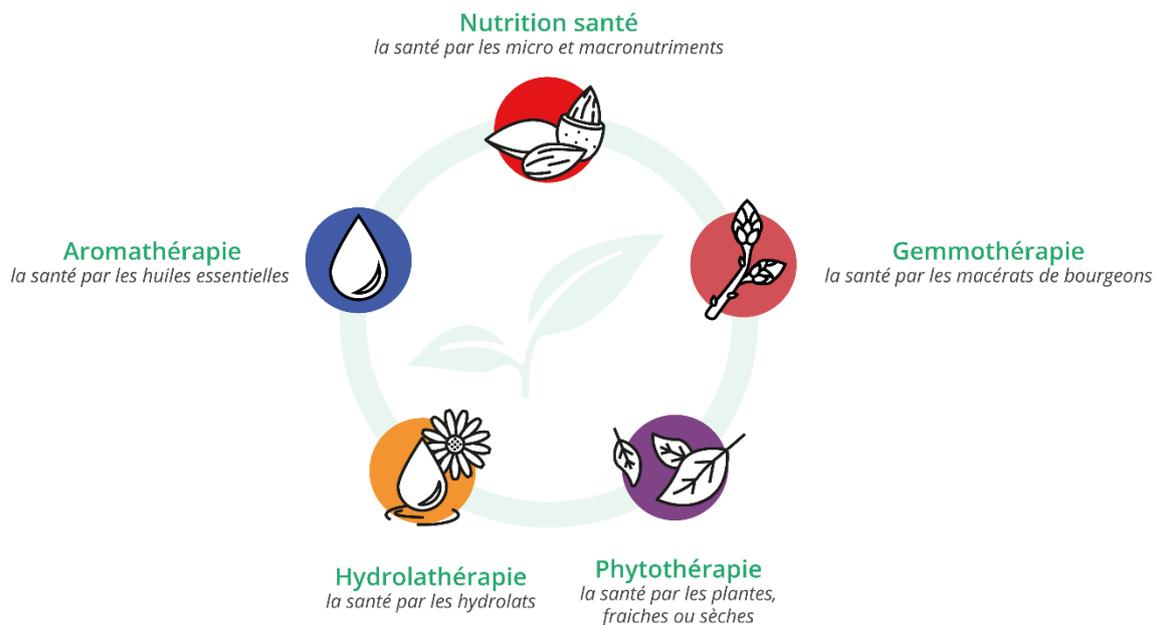


I.2.3 – La santé intégrale : bonté et beauté de la nature

La Compagnie des Sens développe depuis des années une pédagogie visant à mettre l'usage des huiles essentielles à la portée de chacun. Quelques années plus tard, grâce à 1200 pages de conseils, un logiciel et des centaines de vidéos pédagogiques, elle participe à la formation de 30.000 visiteurs par jour.

Forte de cette expérience, la Compagnie des Sens souhaite aujourd'hui développer un ambitieux projet, dont l'objectif premier n'est pas financier, mais sociétal. Elle veut développer une pédagogie ambitieuse et complète de santé intégrale.

Les 5 piliers de la Santé intégrale



La Compagnie des Sens souhaite former des dizaines de milliers de visiteurs chaque jour au juste usage de la nature qui les entoure pour prendre soin de leur santé. Ils veulent leur apprendre, pour chacun de leurs problèmes, à avoir une vision large et ordonnée des différents remèdes possibles autour de 5 piliers : *aromathérapie, gemmothérapie, hydrolathérapie, phytothérapie et nutrition santé.*

L'aromathérapie, c'est l'usage des huiles essentielles dans un but thérapeutique. Il s'agit d'une pratique thérapeutique séculaire qui connaît un important renouveau depuis plusieurs dizaines d'années, avec l'émergence de l'aromathérapie scientifique. L'aromathérapie est une des rares médecines naturelles qu'il ne faut pas considérer comme une médecine douce. La très forte concentration de ces extraits naturels en principes chimiquement actifs permettent une approche scientifique classique, dépassant le simple cas de l'usage traditionnel caractérisant souvent

l'ensemble de la phytothérapie. Il faut enfin souligner que l'aromathérapie peut agir en curatif, et pas seulement en préventif.

La gemmothérapie est une pratique de santé par les plantes plus moderne, utilisant les bourgeons des plantes, macérés dans un mélange contenant de l'eau, de l'alcool et de la glycérine, permettant ainsi une extraction très complète. Contrairement aux huiles essentielles, les macérats de bourgeons ne peuvent être utilisés en "traitement d'attaque", mais permettent d'équilibrer des systèmes ou mécanismes du corps humain (système nerveux, système digestif, système inflammatoire, etc.).

L'hydrolathérapie est la branche complémentaire de l'aromathérapie ! Lorsque vous distillez une plante pour obtenir une huile essentielle, vous obtenez aussi une phase aqueuse : son hydrolat. Les hydrolats sont beaucoup moins concentrés que les huiles essentielles, et c'est leur force. L'hydrothérapie permet aux personnes fragiles (femmes enceintes, enfants, etc.) de profiter des effets thérapeutiques des molécules aromatiques, sans risques.

La phytothérapie désigne étymologiquement tout type de médecine par les plantes. Mais dans le langage courant, ce terme désigne surtout l'usage simple de plantes médicinales, fraîches ou sèches, en infusion, en décoction, en compresse, en lotion, etc. Ces usages s'appuient avant tout sur la tradition, et davantage utilisés en traitement de fond : il n'en demeure pas moins essentiel dans de nombreux cas.

La nutrition santé est l'axe le plus essentiel de la santé naturelle, qui vise à assurer un apport en micro et macronutriments complet et équilibré par l'alimentation.

Cette approche intégrale de la santé par la nature qui nous entoure a vocation à offrir aux Hommes le savoir et les moyens d'assurer son bien-être et de répondre à de nombreux dysfonctionnement.

Par ce nouveau projet, la Compagnie de Sens souhaite permettre à des dizaines de milliers de personnes, chaque jour, de grandir dans l'intelligence de leur santé et dans l'admiration de la nature qui les entoure, et qui les compose. Ces milliers de visiteurs seront accueillis par un contenu à la fois scientifique et accessible. **Ils deviendront de cette manière plus autonomes et efficaces dans la manière de prendre soin d'eux, par de simples gestes du quotidien et un bel usage des richesses naturelles qui nous entourent.**



I.3 – Le plan de financement

Besoins de financement en €uros		Ressources de financement en €uros	
Création de 5 000 pages de contenus pédagogiques	1 500 000	Prêt CredoLending	1 500 000
Total	1 500 000	Total	1 500 000

La création de 5 000 pages de contenu pédagogique engendre un surcoût de 1 500 000 € à court terme à travers le paiement de prestation de rédacteurs spécialistes.

I.4 – Les éléments financiers

[I.4.1/ Bilan \(Actif et Passif\) et Compte de résultat 2020 et 2021 de la Compagnie des Sens](#)

Actif €	30/06/20	30/06/21	Var
<i>Immobilisations incorporelles</i>	7 600	72 363	64 763
<i>Immobilisations corporelles</i>	81 139	159 479	78 340
<i>Immobilisations financières</i>	65 775	82 893	17 118
<i>Stocks</i>	869 364	1 562 152	692 788
<i>Créances</i>	290 586	957 802	667 216
<i>Valeurs mobilières de placement</i>			-
<i>Disponibilités</i>	1 138 638	352 845	- 785 793
<i>Compte de régularisation</i>	22 912	34 890	11 978
Total actif	2 476 014	3 222 424	746 410

Passif €	30/06/20	30/06/21	Var
<i>Capitaux propres</i>	792 506	1 209 687	417 181
<i>Provisions pour risque et charges</i>			-
<i>Dettes financières</i>	1 129 881	1 453 999	324 118
<i>dont dettes bancaires</i>	1 129 469	1 453 587	324 118
<i>dont emprunts et dettes financières diverses</i>	412	412	-
<i>Dettes fournisseurs</i>	412 176	353 650	- 58 526
<i>Dettes sociales et fiscales</i>	140 701	204 422	63 721
<i>Autres dettes</i>	751	666	- 85
<i>Compte de régularisation</i>			-
Total passif	2 476 015	3 222 424	746 409

La structure bilantielle de La Compagnie des Sens s'est renforcée entre 2020 et 2021. Nous pouvons noter un doublement du stock et un triplement des créances clients. La trésorerie s'en est vue baissée mais reste à niveau satisfaisant (> dettes sociales et fiscales). Les capitaux propres ont augmenté quant à eux de 56%. Il est à souligner que la dette bancaire a augmenté mais seulement de 28%.

Compte de résultat €	30/06/20	30/06/21	Variation
Produits d'exploitation	5 411 395	5 293 912	-117 483
Charges d'exploitation	5 094 984	4 717 971	-377 013
Résultat d'exploitation	316 411	575 941	259 530
Résultat financier	-10 220	-14 898	-4 678
Résultat exceptionnel			
Impôts	38 092	143 862	105 770
Résultat net	268 099	417 181	149 082

Le chiffre d'affaires a baissé entre 2020 et 2021 mais la marge a significativement augmenté de plus de 82%. Les charges d'exploitation ne représentent plus que 89% en 2021 contre 94% : une augmentation de 5 points de marge. Le Résultat ressort presque doublé grâce à une forte optimisation des charges d'exploitation.

[1.4.2/ Le prévisionnel financier sur les 8 prochaines années](#)

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
RESSOURCES								
Chiffre d'affaires (vente par internet)	5 000 000	5 427 286	5 925 286	6 495 500	7 136 426	7 848 571	8 560 714	9 272 857
Ressources d'exploitation	5 000 000	5 427 286	5 925 286	6 495 500	7 136 426	7 848 571	8 560 714	9 272 857
CHARGES VARIABLES								
Achats	-1 640 000	-1 780 150	-1 943 658	-2 130 524	-2 340 749	-2 574 331	-2 807 914	-3 041 497
Emballages	-120 000	-130 255	-142 219	-155 892	-171 274	-188 366	-205 457	-222 549
Transports achats	-30 000	-32 564	-35 555	-38 973	-42 819	-47 091	-51 364	-55 637
Transports ventes	-675 000	-732 684	-799 981	-876 893	-963 418	-1 059 557	-1 155 696	-1 251 836
Publicité	-270 300	-275 706	-281 220	-286 845	-292 581	-298 433	-304 402	-310 490
Frais bancaires encaissement	-42 500	-46 132	-50 369	-55 212	-60 660	-66 713	-72 766	-78 819
Commissions sur ventes	-175 950	-179 469	-183 058	-186 720	-190 454	-194 263	-198 148	-202 111
Main d'oeuvre variable	-495 000	-537 301	-586 653	-643 055	-706 506	-777 009	-847 511	-918 013
Charges variables	-3 448 750	-3 714 260	-4 022 713	-4 374 112	-4 768 461	-5 205 763	-5 643 259	-6 080 952
CHARGES FIXES								
Main d'oeuvre fixe	-836 600	-876 732	-912 535	-948 251	-983 965	-984 679	-984 694	-984 694
Eau Gaz électricité	-12 915	-13 174	-13 437	-13 706	-13 980	-14 259	-14 545	-14 836
Petits équipements et Crédits baux	-117 902	-120 260	-122 665	-125 118	-127 621	-130 173	-132 777	-135 432
Locations	-101 847	-103 884	-105 962	-108 081	-110 242	-112 447	-114 696	-116 990
Maintenances et réparation	-14 797	-15 093	-15 395	-15 703	-16 017	-16 337	-16 664	-16 997
Developpement informatique	-188 700	-192 474	-196 323	-200 250	-204 255	-208 340	-212 507	-216 757
Assurances, documentation, gestion	-51 864	-52 901	-53 959	-55 038	-56 139	-57 262	-58 407	-59 575
Déplacements / réceptions / comm.	-34 819	-35 515	-36 225	-36 950	-37 689	-38 443	-39 212	-39 996
Charges variables	-1 359 444	-1 410 033	-1 456 501	-1 503 097	-1 549 908	-1 561 941	-1 573 501	-1 585 277
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	191 806	302 993	446 072	618 291	818 057	1 080 867	1 343 954	1 606 628
Dotation aux amortissements	-38 250	-39 015	-39 795	-40 591	-41 403	-42 231	-43 076	-43 937
Charges financières	-7 750	-7 750	-7 750	-7 750	-7 750	-7 750	-7 750	-7 750
Impôts sur les sociétés	-32 640	-60 245	-95 945	-138 676	-188 415	-253 909	-319 470	-384 923
RÉSULTAT	113 167	195 983	302 582	431 275	580 490	776 976	973 658	1 170 018

L'hypothèse retenue pour l'année 2023 est un chiffre d'affaires moyen de 5 000 K€ ce qui correspond aux ressources d'exploitation de croisière de la Compagnie des Sens actuellement. Seul a été pris en compte dans la revalorisation des ressources, l'augmentation des ventes dû à la

création des nouveaux contenus (5 000 pages spécialisées) de conseil. Entre 2023 et 2030, il est envisagé de presque doubler le chiffre d'affaires tout en maintenant le niveau des charges d'exploitation à 82% des ressources d'exploitation. Le résultat s'anticipe avec un coefficient multiplicateur de 10 en 8 ans.

I.4.3/ La capacité d'autofinancement prévisionnel

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Capacité d'autofinancement (CAF)	151 417	234 998	342 377	471 866	621 893	819 207	1 016 734	1 213 955
Prêt obligataire	-48 000	-48 000	-278 735	-278 735	-278 735	-278 735	-278 735	-278 735
CAF nette	103 417	186 998	63 643	193 131	343 158	540 473	738 000	935 220

La capacité d'autofinancement prévisionnel ci-dessous démontre que l'activité générée par La Compagnie des Sens permet le remboursement du prêt obligataire de 1 500 000 € sur 8 ans. D'après les anticipations, il existe une réelle marge de manœuvre. L'année 2025 quant à elle sera à surveiller avec un niveau de CAF la plus faible de la période.

I.5 – 3 bonnes raisons de prêter au projet

- ❖ Faire connaître le bien que la nature procure aux hommes
- ❖ Permettre au plus grand nombre d'accéder à un traitement naturel aux vertus éprouvées
- ❖ Protéger le trésor de la nature en encourageant de belles initiatives comme La Compagnie des Sens

I.6 – Les documents de l'émetteur

Vous êtes invités à cliquer sur le lien hypertexte <https://www.credofunding.fr/fr/compagnie-des-sens> pour accéder :

- > Les statuts de la société
- > Le Kbis
- > Le Document d'Information Réglementaire Synthétique
- > Le document de synthèse

Des précisions peuvent être demandées sur l'adresse suivante : contact@credofunding.fr

II - Risques liés à l'activité de l'émetteur et à son projet

Les principaux facteurs de risques spécifiques à l'émetteur sont décrits ci-après.

Risques liés à l'activité de l'Emetteur : l'activité de l'Emetteur repose sur sa capacité à transformer ses visiteurs du site internet en acheteur et assurer le rythme de production des contenus spécialisés envisagés.

Risque de perte totale ou partielle du capital investi : le remboursement de l'obligation dépend de la capacité de l'émetteur à faire face à ses engagements. Le risque de défaut est le risque lié à la solvabilité de l'entité qui a émis les titres. Dans le cas d'une défaillance de l'émetteur, le porteur peut perdre une partie voire la totalité du capital investi.

Risque d'illiquidité : la revente des titres n'est pas garantie, elle peut être incertaine, partielle, voire impossible

L'investisseur qui souhaite revendre son obligation avant l'échéance peut rencontrer des difficultés à trouver un acquéreur. En effet, le marché obligataire étant un marché relativement peu liquide, vous n'êtes pas assuré de pouvoir revendre vos titres dans des conditions favorables.

« Avec le temps, de nouveaux risques pourront apparaître et ceux présentés pourront évoluer. »

III - Capital social

La présente offre d'émission obligataire ne donne pas accès au capital social de l'Emetteur.

IV - Titres offerts à la souscription

IV.1- Caractéristiques des Obligations

Les Obligations offertes sont des Obligations de rang chirographaire, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Emetteur : La Compagnie des Sens (SAS)

- Obligations nominatives
- Prix d'émission de l'obligation : 100 euros
- Montant maximum de la collecte : 1 500 000 euros
- Nombre d'obligations nominatives par prêteur : minimum 5, maximum 15 000
- Echéance : 96 mois
- Remboursement amortissable annuel du capital avec un différé de 2 ans
- Paiement annuel des intérêts
- Le taux d'intérêt est fixe et s'élève à : 3.2% par an sur 96 mois
- Le remboursement anticipé total est possible à l'initiative de l'Emetteur sans que l'Obligataire ne

puisse s'y opposer ni prétendre à une quelconque indemnisation. En cas de remboursement anticipé, le montant des Intérêts courus sera calculé prorata temporis d'après le nombre exact de jours écoulés entre la dernière date anniversaire de la Date de Jouissance et la date de remboursement, sur la base d'une année de 365 jours.

IV.2- Droits attachés aux titres offerts à la souscription

Les titres offerts à la souscription sont des titres de créances négociables représentatifs d'un emprunt, ou emprunts obligataires, qui confèrent à leurs titulaires les droits suivants :

- droits financiers : droit pour le détenteur de percevoir un intérêt calculé sur le montant nominal de l'obligation, et droit d'obtenir le remboursement des obligations qui peut intervenir à une date d'échéance ou de façon anticipée. Ces droits pécuniaires sont déterminés par le contrat d'émission qui prévoit le taux d'intérêt servi, les modalités de remboursement et les garanties de l'émission.
- droit de cession et de nantissement : en tant que titres négociables, les obligations peuvent être cédées ou données en gage par leur propriétaire.
- droit de représentation : l'art L. 228-46 du Code du commerce prévoit que les porteurs d'obligations d'une même émission sont groupés de plein droit pour la défense de leurs intérêts communs, en une masse qui jouit de la personnalité morale. En cas d'émissions successives, la société peut grouper en une masse unique les obligataires ayant des droits identiques, à condition que cela soit prévu dans le contrat d'émission. C'est l'assemblée générale des obligataires qui désigne les représentants de la masse.
- droit à l'information : titulaires d'une simple créance sur la société, les obligataires ne sont pas admis individuellement à exercer un contrôle sur les opérations qu'elle réalise. Aussi, ils ne peuvent pas demander une communication des documents sociaux. En revanche, les représentants de la masse des obligataires ont le droit d'obtenir ces documents. De façon générale, le droit individuel à l'information du titulaire d'une obligation ne porte pas sur l'activité habituelle de la société mais plutôt sur l'activité des obligataires au sein de la société (communication du texte des résolutions proposées et des rapports présentés à l'assemblée générale des obligataires, aux procès-verbaux et aux feuilles de présence relatives à ces assemblées).

Vous êtes invités à cliquer sur le lien hypertexte suivant pour accéder à l'information exhaustive sur les droits et conditions attachés aux titres qui vous sont offerts :

<https://www.credofunding.fr/fr/pages/les-obligations>

Les dirigeants de l'émetteur ne sont pas eux-mêmes engagés dans le cadre de l'offre proposée sur CredoFunding.

IV.2 – Conditions liées à la cession ultérieure des titres offerts à la souscription

Il n'existe pas à ce jour de marché secondaire structuré permettant d'assurer la liquidité de ses titres, c'est-à-dire de les revendre à un tiers ; les investissements réalisés via le financement participatif présentent à ce titre un risque d'illiquidité.

Si vous souhaitez céder une créance (emprunt obligataire) d'un émetteur, c'est-à-dire les revendre à un tiers en échange d'une contrepartie financière, vous n'avez pas à ce jour de marché secondaire qui vous permette de le faire aisément, et dans un cadre réglementaire adéquat. La seule option à ce jour est de notifier à la plateforme votre souhait de céder vos titres de gré à gré, ou à un tiers de votre connaissance.

IV. 3 Risques attachés aux titres offerts à la souscription

L'investissement via des obligations comporte des risques spécifiques :

Rang de remboursement des obligations : en cas de liquidation de l'Emetteur, les créanciers bancaires auront une priorité de remboursement sur les obligations que vous détenez. Les créanciers bancaires seront donc remboursés avant les porteurs d'obligations

Insolvabilité de l'Emetteur : la capacité de l'Emetteur à faire face à ses engagements ne peut être garantie

- Risque de perte totale ou partielle du capital investi
- Risque d'illiquidité : la revente des titres n'est pas garantie, elle peut être incertaine, partielle, voire impossible
- Le retour sur investissement dépend de la réussite des activités de l'Emetteur
- Risque de taux : toute hausse des taux d'intérêt pendant la durée d'immobilisation de votre argent peut entraîner une perte d'opportunité.

IV.4 Modification de la composition du capital de l'émetteur liée à l'offre

La présente offre portant sur la souscription de titres de créances, elle est sans incidence sur la composition du capital social de l'émetteur.

V - Relations avec le teneur de registre de la société

La Compagnie des Sens est une Société par Actions Simplifiée (SAS) enregistrée sous le N° 79902051600032 ayant son siège social au 118 rue Challemel Lacour 69007 Lyon et représentée par Monsieur Théophile Brunet de la Charie, son président.

INFORMATIONS PRESENTÉES PAR LE PRESTATAIRE QUI GERE LE SITE INTERNET



CREDOFUNDING - SAS au capital de 229.530 € - 41 rue Laure Diebold – 69009 LYON

contact@credofunding.fr - Tél 04.82.53.84.43

RCS LYON 807 647 615 - Intermédiaire en Financement Participatif et Conseiller en Investissement Participatif immatriculé auprès de l'Organisme pour le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS) sous le n° 14007012

I - Modalités de souscription

Après validation du projet avec la plateforme CredoFunding, l'Emetteur voit son projet mis en ligne sur le site www.credofunding.fr.

Les contributeurs souhaitant investir sur les projets présentés par CredoFunding sont invités à suivre la procédure de conseil permettant de s'assurer de l'adéquation entre leur profil et le projet proposé. A l'issue de cette procédure, le contributeur devient ou non Investisseur qualifié.

Les Investisseurs qualifiés et autorisés par CredoFunding ont alors la possibilité de découvrir l'offre proposée par l'Emetteur. Si l'Investisseur est intéressé pour financer l'opération de l'Emetteur, il est invité à :

- télécharger le présent document d'information
- signer la Convention Investisseur s'il ne l'a déjà pas fait
- confirmer à CredoFunding qu'il a pris connaissance des informations contenues dans ce document.

L'Investisseur rentre alors dans la « Data room » dans laquelle il peut prendre connaissance des documents de l'Emetteur. Si l'Investisseur décide de souscrire, le site lui propose de signer électroniquement le contrat d'émission obligataire qui reprend toutes les conditions de l'opération pour manifester son accord, puis il verse les fonds sur son compte de paiement selon les modalités définies dans l'offre.

L'Emetteur peut suivre dans son back-office l'avancement des offres des Investisseurs. Il dispose d'un environnement dédié dans lequel il peut prendre connaissance de tous les contrats signés.

Les souscriptions sont irrévocables avant la clôture de l'offre.

Calendrier indicatif de l'offre :

- date d'ouverture de l'offre : **27/10/2022**
- date de clôture de l'offre : au plus tard le **31/03/2023**
- date à laquelle les investisseurs sont débités de la somme correspondant au montant de leur souscription : **à la date de clôture**
- date d'émission des titres offerts (un mail de confirmation vous sera adressé) : **à la date de clôture**
- date de communication des résultats de l'offre (un mail de confirmation vous sera adressé) : **à la date de clôture**

Les fonds versés par le souscripteur restent cantonnés sur son compte de paiements pendant la campagne de collecte.

En cas de réalisation de l'offre, les fonds seront versés sur le compte de paiement de l'Emetteur.

En cas de non-réalisation de l'offre, l'Investisseur pourra demander le remboursement de ses fonds ou les utiliser pour investir sur un autre projet.

II - Frais

II.1 Frais facturés à l'investisseur

CREDOFUNDING perçoit une rémunération de la part de l'investisseur dont les conditions sont précisées ci-dessous:

1/ Frais d'entrée : 12.5 € HT sont facturés à l'investisseur pour couvrir les coûts de signature électronique et d'utilisation des moyens de paiement. Ces frais sont facturés à l'investisseur même en cas de non-réalisation de l'offre.

Exemples :

« Les scenarii de performance mentionnés dans ce document ont pour seul but de donner à l'investisseur des éléments d'information concernant les frais qui pourront lui être facturés. Ils ne sauraient en aucune façon être interprétés comme une indication de la performance possible ou probable de la valeur concernée et ne peuvent en aucune façon engager la responsabilité du prestataire ».

Pour la souscription d'un emprunt obligataire de 1 000 euros remboursable en amortissable sur 36 ou 48 ou 60 mois avec des taux différents, les frais ci-dessous seront facturés à l'Investisseur :

Montant investi (euros)	1 000	1 000	1 000
Taux de l'emprunt obligataire (annuel)	0%	0,75%	2%
Durée (mois)	36	48	60
Frais d'entrée (euros)	12,50	12,50	12,50
Frais de gestion annuel (euros)	0	0	0
Total des frais HT (euros)	12,50	12,50	12,50

Les frais acquittés réduisent la rentabilité de l'investissement.

II.2 Frais se rapportant aux prestations fournies à l'émetteur

CREDOFUNDING perçoit une rémunération de la part de l'émetteur dont les conditions sont précisées ci-dessous:

1/ Montant forfaitaire prélevé avant la mise en ligne du projet : 3 500 € HT.

Le montant forfaitaire permet de rémunérer les prestations d'étude de faisabilité et de solvabilité du projet, ainsi que les prestations de mise en ligne optimisée.

2/ Commission de succès basée sur le montant de l'opération (montant réellement obtenu) prélevée au cours de la campagne : 5% HT

3/ Une commission sur les remboursements :

Une commission sur chacun des remboursements d'un taux de 0,996% TTC sur toute la durée du prêt.

Vous avez la possibilité d'obtenir la description détaillée des prestations fournies à l'émetteur des titres dont la souscription est envisagée et les frais s'y rapportant sur demande à l'adresse suivante :

<https://www.credofunding.fr/fr/pages/tarification-obligation>

REVENTES ULTERIEURES DES OBLIGATIONS OFFERTES A LA SOUSCRIPTION

Les reventes ultérieures ne pourront pas être réalisées de manière totalement libre mais seront susceptibles de se voir appliquer des conditions très strictes prévues par des dispositions du code monétaire et financier et du règlement général de l'AMF. En effet, la diffusion, directe ou indirecte, dans le public des instruments financiers ainsi souscrits ne pourra être réalisée que dans les conditions prévues aux articles L. 411-1, L. 411-2, L. 412-1 et L. 621-8 à L. 621-8-3 du code monétaire et financier.

**L'ensemble des TVA appliquées est de 20%*